

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES CSE DES ENTREPRISES PRIVÉES



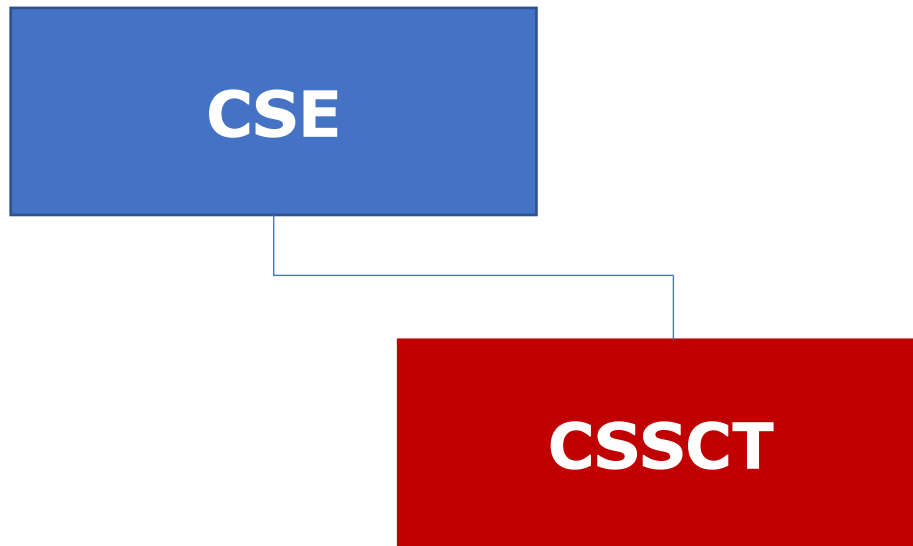
CONTEXTE

- En **2017**, suite aux ordonnances Macron, le CHSCT, les DP (*Délégations du Personnel*) et le CE (*Comité d'Entreprise*) fusionnent pour former le **CSE** (*Comité Social et Economique*).
- Les CSE sont mis en place à partir de 11 salariés.
- Rattachée au CSE, la **CSSCT** (*Commission en Santé, Sécurité et Conditions de travail*) traite de sujets en matière de prévention.
- En **2021**, le CSE élargit son champ de compétences à l'impact de l'entreprise sur son environnement.

**BRÈVE PRÉSENTATION DU COMITÉ
SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)
ET
DE SA COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ
ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CSSCT)**

PRÉSENTATION DES CSE / CSSCT

Dans les entreprises d'au moins 11 salariés



Possible de manière volontaire (accord) pour les entreprises de moins de 300 salariés

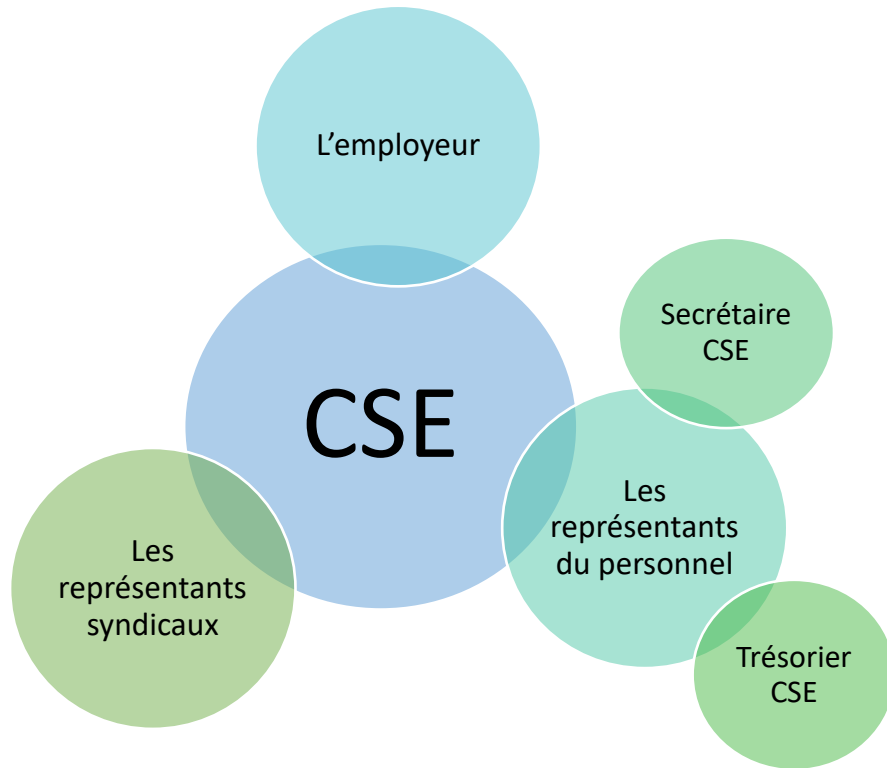
Obligatoire si entreprise d'au moins 300 salariés et constituée d'un seul établissement

Obligatoire au niveau de l'entreprise et dans les établissements d'au moins 300 salariés

Peut être imposée par l'inspecteur du travail dans les établissements de moins de 300 salariés sur certains critères (activités, risques...)

Obligatoire dès lors qu'il y a une installation nucléaire sous condition des dispositions du code de l'environnement et minier

COMPOSITION CSE / CSSCT



Exemple : Pour une entreprise de 2000 salariés, le CSE peut avoir 22 titulaires et autant de suppléants.

Exemple : La CSSCT doit avoir au moins 3 membres représentants du personnel.

LES ATTRIBUTIONS DU CSE ET DE SA COMMISSION SPECIALISEE (CSSCT)

PRINCIPALES ATTRIBUTIONS MATIÈRE DE SSTE

Application de la réglementation et promotion de la santé et sécurité

Réalisation d'enquêtes

Exercice du droit d'alerte

Saisine de l'inspection du travail

Présence de membres lors des visites de l'inspecteur du travail

Attributions générales en matière de santé et de sécurité

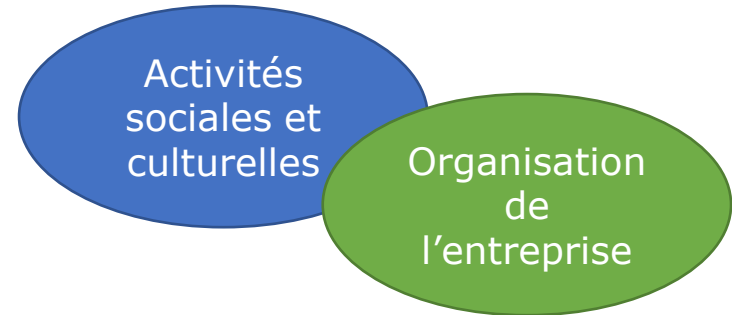
Réalisation d'inspections (visites)

Audition d'un chef d'entreprise

Sollicitation d'une expertise

Informations et consultations

Les autres missions du CSE :



Le CSE peut déléguer tout ou partie de ses missions à la CSSCT.

*Exemple : le CSE peut confier à la commission les visites, les enquêtes...
La CSSCT devra restituer les résultats de ses travaux au CSE.*

QUELQUES PARTICULARITÉS DU CSE ET DE SA COMMISSION SPECIALISÉE (CSSCT)

QUELQUES PARTICULARITÉS

- Le CSE est doté de la **personnalité juridique** dans les entreprises d'au moins 50 salariés.
- **Le CSE gère un budget** et l'employeur verse au CSE une subvention de fonctionnement. Le CSE peut également bénéficier d'autres ressources financières (dons, legs, subventions accordées par les collectivités publiques...).
- **La CSSCT est une émanation du CSE.** Elle doit rendre compte de ses travaux au CSE.
- Depuis 2021, le CSE doit être **compétent** pour toutes les questions en matière d'**environnement**.
- Pour assurer le bon fonctionnement du CSE et de la CSSCT dans les entreprises, **un protocole d'accord** peut être rédigé.

QUELQUES RETEX

INGÉNIEURE SÉCURITÉ D'UN ÉTABLISSEMENT DE 500 SALARIÉS

SECTEUR D'ACTIVITÉ : COSMÉTIQUE

« La pluridisciplinarité au sein d'une même instance pour traiter de manière plus globale une pluralité de sujets. »

« L'élargissement des connaissances en santé, en sécurité pour l'ensemble des membres du CSE. L'ouverture sur les sujets de l'environnement. »



« Confusion possible sur les missions concernant la santé et sécurité. Les représentants du personnel abordent parfois en CSE des thématiques normalement confiées à la CSSCT. Il convient alors de les recadrer. »

« Une flexibilité possible et nécessaire dans l'organisation et le fonctionnement du CSE (accord) »

MEMBRES DU CSE D'UN ÉTABLISSEMENT DE 160 SALARIÉS APPARTENANT À UN GROUPE

SECTEUR D'ACTIVITÉ : INGÉNIERIE AGRO ALIMENTAIRE

« **Avant** : fonctionnement plus difficile / intérêt limité car sentiment d'isolement et « peu de poids » dans les échanges avec la direction. »

Désormais : sentiment que les avis sont mieux pris en compte du fait d'une seule instance et donc voix plus forte et plus audible. »

« Élargissement des connaissances et des compétences des membres du CSE (attention, cela prend du temps). »

« Le CSE se professionnalise car il est consulté et donne des avis sur des thématiques très diverses. ».

« Réduction du nombre de représentants du personnel et manque de temps pour traiter efficacement l'ensemble des sujets (priorisation nécessaire) »

« Besoin d'être formé pour comprendre le fonctionnement, les nouvelles règles et l'organisation des missions »

« Moins de confusion de la part des salariés lorsqu'ils souhaitent s'adresser à un représentant du personnel. Un seul interlocuteur : le CSE. »



DRH DE DEUX ETABLISSEMENTS DE 60 SALARIÉS CHACUN

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LOGISTIQUE

« Rationalisation du fonctionnement des instances représentative du personnel. Il est désormais possible aujourd'hui de traiter un projet de manière globale avec les mêmes interlocuteurs. »

« Lors de la gestion de la crise COVID, il a été plus facile de traiter ce sujet uniquement avec le CSE. Avec le fonctionnement précédent, il aurait fallu évoquer 2 ou 3 fois les mêmes sujets avant d'acter les décisions. »



« Confusion possible concernant les missions de la CSSCT et du CSE. »

« Au démarrage du CSE, perte d'expertise et de maîtrise des sujets compte tenu de l'élargissement du champ de compétences et de la passation des sujets de plusieurs instances à une seule. »

TÉMOIGNAGE

RETOUR D'EXPÉRIENCE DE SYLVIE CAVALIE

MEDIAPOST

- Poste occupé : DGA RH et Affaires Juridiques
- Gestion du DUER + Participation au CHSCT

CANAL +

- Poste occupé : Directrice des Affaires Sociales du Groupe CANAL +
- Participation au CHSCT et mise en place du CSE / CSSCT